

Personnes âgées dépendantes : la date de revalorisation des aides reste incertaine

PROTECTION SOCIALE

Le projet de loi sur le vieillissement sera débattu au Parlement à l'automne.

Les associations craignent que les aides ne soient pas revalorisées le 1^{er} janvier 2015.

Vincent Collen
vcollen@lesechos.fr

Une étape importante est franchie, mais elle ne lève pas toutes les incertitudes. Le gouvernement a présenté hier en Conseil des ministres le projet de loi d'« adaptation de la société au vieillissement ». Ce texte prévoit en particulier de revaloriser les aides aux personnes âgées qui vivent encore à leur domicile. Il sera débattu « au Parlement à la rentrée, le plus vite possible », a indiqué le ministre des Affaires sociales, Marisol Touraine. En apparence, la promesse de Jean-Marc Ayrault est donc tenue : la réforme de la dépendance, maintes fois reportée sous Nicolas Sarkozy puis sous François

Les mesures en faveur des personnes âgées dépendantes

Dépense en année pleine, en millions d'euros



• LES ÉCHOS • / SOURCE : MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES

Hollande, entrera bien en vigueur en 2015. Ceux qui craignaient qu'elle ne passe à la trappe, alors que le gouvernement annonce par ailleurs 50 milliards d'euros d'économies, peuvent être rassurés.

Taxe détournée de son but

En réalité, les choses sont un peu moins nettes. Si l'Assemblée est saisie du texte de loi cet automne, rien ne garantit que cette loi de programmation touffue – elle comporte

66 articles sur des sujets aussi variés que la prévention, l'aménagement des logements, la lutte contre l'isolement ou les droits des personnes âgées – puisse être définitivement votée et promulguée avant la fin de l'année, car le calendrier parlementaire est déjà très chargé. Autrement dit, l'incertitude demeure sur la date d'entrée en vigueur des mesures annoncées. « Nous redoutons qu'elle n'ait pas lieu dès le 1^{er} janvier », explique Didier Sapy, directeur de la Fédé-

ration nationale avenir et qualité de vie des personnes âgées (Fnaqpa).

Depuis plus d'un an, les associations et professionnels de l'aide aux personnes âgées fustigent un « tour de passe-passe budgétaire ». Une taxe de 0,3 % sur les retraites est entrée en vigueur début 2013. Elle rapporte 645 millions d'euros par an et doit financer la réforme de la dépendance. Mais ce prélèvement est pour l'instant dirigé vers une autre branche de la Sécurité sociale, en l'occurrence les retraites. « Le produit de ce prélèvement doit être affecté en intégralité aux personnes âgées en perte d'autonomie dès 2015. Nous resterons particulièrement vigilants quant à toute tentative de détournement des crédits comme ce fut le cas en 2013 et 2014 », prévient Pascal Champvert, président de l'AD-PA, qui représente les directeurs des maisons de retraite et des services à domicile. Une entrée en vigueur de la loi en cours d'année 2015 permettrait de conserver une partie des recettes de la taxe de 0,3 % pour réduire le déficit de la branche retraite. « Un décalage de quelques mois ne serait pas scandaleux. De toute façon, certaines mesures mettront du temps pour monter en charge. Dans le contexte budgétaire actuel, chaque euro compte », estime-t-on au sein du gouvernement. ■